

Etre acteur de sa forêt.



photos B. Tadary

photos Ph. Cauby

1 - Lutter contre les dégâts de gibier.

Bruno Tadary est propriétaire d'une forêt de 22 ha à Saint-Agrève en Ardèche. Suite à la tempête de 1999, il a réalisé 5 ha de replantations en mélèzes et douglas. "J'ai fait un Plan Simple de Gestion volontaire qui m'a permis en outre de bénéficier d'aides à la replantation. Les subventions accordées doivent s'accompagner de résultats". Depuis 1999, Bruno Tadary a déjà réalisé 4 opérations de regarnis suite à des dégâts de gibier. Aujourd'hui, notre forestier compte 20 % de dégâts sur la replantation d'origine. Épaulé par les organisations de la forêt privée, Bruno Tadary a pris contact avec les associations de chasse locales pour stopper les dégradations.

Le problème des dégâts de gibier est récurrent dans bien des propriétés. "A la différence de la régénération naturelle habituelle, le jeune plant bien dégagé est plus touché par les cervidés" constate Bruno Tadary. "Les plantations effectuées dans l'après tempête mettent en lumière les dégâts de gibier sur la forêt". Dans la propriété, la coopérative GPF 43 est intervenue pour poser des protections type « arbres de fer » et passer du répulsif sur les plants. 1950 « arbres de fer » auront été nécessaires. Ensuite, elle doit à nouveau intervenir pour enlever les protections. Une opération que Bruno Tadary chiffre à 800 euros. "Badigeonner les plants et poser des protections limitent seulement les dégâts" regrette notre propriétaire. "Environ un quart des subventions a été utilisé pour ces travaux supplémentaires. Cet argent aurait dû être consacré à la sylviculture et à l'entretien des forêts".

Il vaut mieux prévenir que guérir. Sur cette base, Bruno Tadary a écrit au président de l'ACCA de St-Agrève, lui-même propriétaire forestier. Ce dernier a sensibilisé ses adhérents aux problèmes rencontrés par les sylviculteurs. "Il n'y a pas les chasseurs d'un côté et les forestiers de l'autre. Nous pouvons très bien arriver à nous comprendre" avance Bruno Tadary. Les techniciens du CRPF local ont contacté tous les sylviculteurs du pays en les engageant à écrire aux associations de chasse. "Ça n'est pas resté lettre morte. Les propriétaires ont été réactifs. La DDAF a ensuite appuyé nos interventions en organisant des réunions sur le terrain". Au niveau départemental, le syndicat des propriétaires forestiers privés fait pression auprès de la fédération des chasseurs pour que les plans de chasse soient réalisés. "Les propriétaires ont intérêt à être en réseau pour agir à tous les niveaux".

Sans intervention, Bruno Tadary aurait certainement eu des regarnis succès. "Au lieu d'avoir 20 % de dégâts sur mes replantations, je me destinais à en avoir 50 %. Ce qui aurait provoqué la faillite de l'opération". Notre propriétaire constate que la population de chasseurs décroît et que le gibier progresse. Les campagnes ont connu l'exode rural et les jeunes chassent moins que les anciens. Autrefois, la présence de l'homme régulait l'équilibre entre faune et forêt. Aujourd'hui, le gibier chasse les forestiers. "En Ardèche, le chevreuil avait été réintroduit pour la chasse. Il a proliféré avec l'absence de régulation. Si les chasseurs locaux ne sont plus suffisamment actifs, il faudra trouver des solutions" ajoute Bruno Tadary.

contact : Bruno Tadary
btadary@club-internet.fr

2 - Concilier

Véronique Geissant-Zabe et Jean-Louis Geissant sont propriétaires d'une forêt située sur les communes d'Augerolles et Vollore-Montagne dans le Puy-de-Dôme. Une partie de leur forêt étant dans la Loire, ils adhèrent au groupement des sylviculteurs du Haut-Forez, et aux Syndicats des sylviculteurs du Puy de Dôme et de la Loire. Leur assurance en responsabilité civile a d'ailleurs été obtenue grâce à cette adhésion. Comme nombre de propriétaires, la famille Geissant est confrontée aux problèmes liés à l'accueil du public. "Au cours de ces dernières années, nous avons pu constater à quel point tourisme de masse et gestion d'un patrimoine naturel sont parfois difficiles à concilier" remarque Jean-Louis Geissant.

3 - Gérer avec l'aide

En 1978, Paul Ruat a hérité de 22 ha de terres agricoles et forestières appartenant à son grand-oncle. "La propriété savoyarde est traditionnellement morcelée. J'ai vendu les parcelles éloignées pour payer mes droits de succession". Paul Ruat a conservé 12 ha dont 8 ha de forêts situées sur la commune de La Table. Les terres boisées se répartissent autour d'un vallon culminant à quelque 1 000 mètres d'altitude. "Je ne me suis pas immédiatement intéressé à la forêt" reconnaît Paul Ruat. "En coupant mon bois de chauffage, je me suis aperçu que la forêt semblait en profiter". Cette première découverte allait entraîner beaucoup d'autres.

fréquentation et production.

A partir de 1997, le père de Véronique et de Jean-Louis donne son accord au Conseil général du Puy-de-Dôme et au Parc naturel du Livradois Forez pour laisser passer un chemin de randonnée dans ses forêts. La propriété familiale a en effet la particularité d'être située dans le très beau site naturel de la vallée des Darots. Elle abrite même un chaos granitique naturel assez original. Un ensemble de pierres typiques que les adeptes d'ésotérisme considèrent comme « telluriques ». Ce qui a surtout le pouvoir d'attirer la curiosité. « Nous avons eu droit aux visiteurs les plus farfelus » note Véronique Geissant-Zabe.

Cette promenade en forêt est signalée dans le guide « Chamina », une publication auvergnate spécialisée. « Nous avons connu une augmentation de la fréquentation. Mais les randonneurs sont en majorité plutôt respectueux » observe Jean-Louis Geissant. D'autres publications vont suivre. Les éditeurs nationaux s'emparent de l'information. Le chemin est répertorié dans les guides Gallimard, guide du Routard, guide du Figaro et le Quid. L'information est reprise sur internet. Cela entraîne une montée en puissance des visites. « Elle a aussi entraîné de nombreuses détériorations. Nous avons retrouvé des quads dans la tourbière. Les pompiers sont intervenus 3 fois pour éteindre des débuts d'incendies ».

En 2001, Véronique et Jean-Louis demandent la renégociation de la convention de passage. « Nous subissons tous les inconvénients alors que la commune tire les profits de cette fréquentation. Nous avons demandé une participation à la prime incen-

die de 300 euros à diviser entre les différents utilisateurs ». Véronique et Jean-Louis se sont inspirés de la convention forestière du site de Brocéliande où les risques ont été pris en compte. « Cette convention a été proposée aux acteurs locaux. Nous n'avons eu aucun retour. Les politiques ont été contactés. Il n'y a pas eu de retour non plus ».

Dépités par ces démarches infructueuses et inquiets pour leur forêt, Véronique et Jean-Louis prennent alors la décision de faire cesser toute publicité. Ils vont contacter un à un tous les supports répertoriés dans la vallée des Darots. « Il ne faut jamais oublier que la forêt a un équilibre. C'est un patrimoine naturel producteur de bois ». Pour préserver leur forêt familiale, Véronique et Jean-Louis auront écrit une centaine de lettres. « Cette forêt est trop belle. Il est navrant d'avoir été contraint de poser des panneaux d'interdiction, de fermer des chemins, et « d'urbaniser » cette forêt pour finalement voir sa fréquentation diminuer. Ça me fait mal au cœur de la fermer. Mais, je ne veux pas transmettre une forêt défigurée à mes enfants » explique Véronique Geissant-Zabe. Le 29 mars 2004, ils dénoncent la convention de passage mal adaptée aux spécificités de la propriété. Le sentier de randonnée est alors entièrement « débâlisé ».

Après tous leurs efforts, Véronique et Jean-Louis constatent une diminution de la fréquentation. La forêt est désormais protégée. Les portes ne sont pas fermées définitivement. Ils souhaitent encore pouvoir renouer un dialogue avec la commune.



contact : Véronique Geissant
geissant@wanadoo.fr

photos S. Geissant

de structures professionnelles.

Invité à l'AG du Groupement des sylviculteurs des Hurlières en 1998, Paul Ruat va profiter de l'apport des techniciens du CRPF. « J'ai été très intéressé par les échanges. Dans la foulée, j'ai pris mon adhésion ». Il deviendra membre du bureau du groupement puis administrateur de l'Union des groupements de Savoie.

Le réseau associatif lui a permis de connaître les différents organismes sur lesquels un propriétaire pouvait s'appuyer. « Le contact avec les forestiers de terrain est une source d'enrichissement permanent. Les techniciens du CRPF m'ont aussi bien aidé à régler tous les problèmes qu'un sylviculteur peut rencontrer ».

En leur compagnie, Paul Ruat apprendra à rechercher les bômes de sa propriété avec les instruments adaptés. Maintenant, il connaît mieux le terrain que les habitants du pays. « La première chose est de savoir regarder sa forêt. Il faut estimer les potentiels. Certains sujets doivent être récoltés. D'autres doivent être conservés ».

Paul Ruat affirme avoir été éduqué à la forêt. « Par mon métier d'enseignant, je comprends bien cette logique. J'allais toujours rechercher des informations pour m'alimenter » explique notre propriétaire. « Je suis emballé par la multiplicité des expériences en forêt. Elles me motivent et me fournissent des pistes pour orienter ma sylviculture ».

Au départ, notre forestier était intervenu avec sa seule force de travail. Un fermier du pays l'aidait à

sortir le bois de chauffage en échange d'un droit de pâturage. Par la suite, Paul Ruat s'est associé avec quelques amis pour replanter. Entre 1986 et 2000, il a fait des éclaircies et il a créé des passages. « Il me restait des choses à apprendre. J'avais tendance à trop nettoyer. Un coup de tronçonneuse est vite donné. La première réflexion n'est pas forcément la bonne ».

Notre propriétaire n'avait pas encore une idée précise de la sylviculture à pratiquer. Depuis, Paul Ruat a eu de nombreux échanges avec Philippe Gaudry puis Pascal Guillet, successivement techniciens du CRPF en Savoie. Il s'est alors intéressé à la production de bois d'œuvre en sélectionnant les tiges. « La forêt abrite aussi des feuillus précieux qui peuvent être intéressants. Je souhaite me diriger vers un mélange d'essences ».

Désormais passionné de questions forestières, Paul Ruat envisage la création d'une piste sur son secteur. Il veut lancer un groupement de propriétaires pour gérer la forêt sous forme associative. L'objectif est de regrouper les propriétaires afin de réaliser l'entretien, les travaux et les ventes de bois en commun. « En Savoie, la plupart des forestiers possèdent moins de 4 ha. Par l'intermédiaire d'associations, nous pouvons nous entraider. Il importe de nous serrer les coudes » affirme Paul Ruat. « Si nos forêts sont trop morcelées, nous sommes également très nombreux. Il faut en faire notre force ».



contact : Paul Ruat
amy.paul.ruat@tiscali.fr

photo L. Meyer